



Arrêt maladie et grossesse

Par **eccb**, le **19/10/2015** à **14:06**

Bonjour,

Je suis salariée avec 2 employeurs.

J'ai un boulot "physique" et l'autre administratif.

Je suis actuellement enceinte et mon gynéco m'a fait comprendre qu'il risquait de m'arrêter à la prochaine visite le mois prochain pour mon job physique.

Comment se passe au niveau de la secu? Les indemnités journalières? Suis*je "obligé" d'être arrêté pour les 2 boulots? Je suis capable de travaillé assise derrière un bureau ! je ne suis pas malade, je suis juste enceinte...

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **19/10/2015** à **16:19**

Bonjour,

Un arrêt vous interdit d'exercer toute activité professionnelle et le médecin ne pourra pas en exclure l'emploi administratif...

Vous pourriez demander au Médecin du Travail d'apporter des restrictions à votre aptitude pour l'emploi physique pour que l'employeur soit obligé de vous affecter à un autre poste s'il en a la possibilité...

Par **eccb**, le **20/10/2015** à **10:10**

Bonjour,

Merci pour votre réponse